

# Les conditions GÉNÉRALES DE VENTE

## CONDITION DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les options de séjours sont valables 8 jours à compter de la réception du devis. Passé ce délai, toute option de réservation sera annulée. Les tarifs initialement communiqués ne seront pas garantis, le tarif en vigueur sera alors appliqué.
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le village se réserve le droit d'annuler la réservation et de reproposez l'hébergement à la location.
- Les réservations ne lient Yelloh! Village, que si Yelloh! Village les a acceptées, ce que Yelloh! Village est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Yelloh! Village propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Yelloh! Village se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du village.
- Toute personne contractante doit être âgée d'au moins 18 ans.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Yelloh! Village offre les frais de réservation sur les locations et emplacements nus.

## Emplacement de camping

• Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. La capacité d'accueil étant de 6 personnes maximum sur un emplacement, étant précisé qu'un bébé ou un enfant comptent pour une personne. Un seul véhicule par emplacement est autorisé.

## Location

• Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 8 places selon le type de locatifs, étant précisé qu'un bébé ou un enfant comptent pour une personne. Aucune installation supplémentaire (tente) n'est autorisée sur l'emplacement. Un seul véhicule par emplacement est autorisé.

## Participants

• Les campings Yelloh! Village se réservent le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement ou de l'emplacement loué. Nous vous rappelons que les bébés et enfants sont considérés comme une personne à part entière qui doit être comptabilisée dans le nombre de participants au séjour.

## Caution

Pour toute réservation de locatif, une caution, à titre de dépôt de garantie vous sera demandée 1 semaine avant votre arrivée en **empreinte bancaire** (chèques non acceptés) : 200€ pour tout hébergement meublé. Cette caution sera annulée sous 14 jours suivant votre départ après état des lieux par les équipes du camping.

## RÉSERVATION DE GROUPE

• Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même Yelloh! Village est considérée comme un groupe.

- Les hébergements proposés sur le site internet marchand Yelloh! Village sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Yelloh! Village souhaité par téléphone, par email ou via la rubrique « Nous Contacter ». Le camping Yelloh! Village contacté se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

## TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2022. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 15 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au village. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au village.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au village (15% d'acompte + solde du séjour).
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le village se réserve le droit d'annuler la réservation et de reproposez l'hébergement ou l'emplacement à la location.

## MODES DE PAIEMENT

- **A plus de 30 jours** avant l'arrivée les modes de paiement suivants sont acceptés : Chèque, chèques vacances (ANCV), carte bancaire, et virement bancaire. Pour tout envoi de chèques vacances, il est conseillé d'effectuer un envoi en "valeur déclarée". Dans le cas contraire, Yelloh! Village décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'acheminement du règlement.
- **A moins de 30 jours** avant l'arrivée les modes de paiement suivants sont acceptés : Carte bancaire et virement bancaire. Tout paiement par chèque ou chèques vacances reçu au camping à moins de 30 jours avant l'arrivée sera refusé.

## ANNULLATION ET MODIFICATIONS

### 1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour dans le même camping (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités et selon les tarifs en vigueur. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

### 2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture des frontières par décision administrative
- Fermeture administrative du camping
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant déduction faite du coût de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

### 3. Annulation du fait du camping Yelloh! Village

En cas d'annulation du fait du camping Yelloh! Village, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

### 4. Annulation du fait du campeur

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping Yelloh! Village ou par e-mail. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

a. En cas d'annulation de la part du campeur **sans souscription à la garantie annulation** Pour l'une des raisons suivantes et ce jusqu'à sa date d'arrivée :

- Fermeture des frontières par décision administrative
- Fermeture administrative du camping
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

Pour toutes autres raisons et pour tous nos campings :

- Cas 1 - Annulation jusqu'à 16 (seize) jours avant le début de séjour. L'acompte de 15% du montant du séjour sera conservé par le camping au titre des frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées. Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir d'une valeur supérieure à l'acompte : l'acompte de 15% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. Un nouveau bon à valoir non remboursable d'une durée de 2 ans utilisable dans le camping où le séjour a été annulé sera émis avec un montant du bon à valoir initial déduction faite de l'acompte de 15%. Le reste des sommes versées autres que le bon à valoir sera remboursé.

- Cas 2 - Annulation entre J-15 et J-6 avant le début du séjour. Une somme de 30% du montant total du séjour sera conservée par le camping au titre des frais d'annulation. Un bon à valoir sera émis d'un montant correspondant aux sommes versées déduction faite des frais d'annulation de 30% du montant total du séjour. Ce bon à valoir est non remboursable, non cessible, utilisable uniquement dans le camping où le séjour a été annulé et a une durée de validité de deux ans.

- Cas 3 - Annulation entre J-5 et J-0 avant le début du séjour. La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour, est conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué. Si le client ne se présente pas au camping dans les deux jours suivants le début de la date de son séjour et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée par le client. Le camping se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un bon à valoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable dans le camping où le séjour a été annulé sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, déduction faite éventuellement de l'acompte, selon les conditions indiquées ci-dessus.

b. En cas d'annulation de la part du campeur **avec une souscription à la garantie annulation**. Les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation. Si le motif n'est pas couvert par l'assurance annulation ou si le dossier est refusé par celle-ci, les conditions générales de ventes du paragraphe 4 a. s'appliquent et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes versées en cas d'annulation.

## VOTRE SÉJOUR

### 1. Arrivée

- Si l'obligation d'un « pass sanitaire » est requise par le gouvernement du pays du camping sur les dates du séjour réservé, tous les participants au séjour, soumis à cette obligation, devront présenter un « pass sanitaire » valide à leur arrivée pour pouvoir entrer dans le camping.
- Horaires d'arrivée : Les emplacements camping sont à votre disposition à partir de 14h. Les hébergements locatifs à partir de 16h00.
- Nous vous rappelons que pour la réservation d'un locatif, une caution, à titre de dépôt de garantie vous sera demandée 1 semaine avant l'arrivée, en empreinte bancaire (200€ pour les locatifs).

### 2. Pendant votre séjour

- Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le village décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.
- Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.
- Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### 3. Départ

- Emplacements camping : au jour du départ indiqué sur le contrat, l'emplacement doit être libéré avant midi.
- Hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée sous 14 jours après votre départ, déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- **Dans le cas où l'hébergement ou l'emplacement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 100€ TTC vous sera demandé.**
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

## ANIMAUX

Les animaux sont interdits sur le site du camping.

## ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, Yelloh! Village informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du village concerné ou à Yelloh! Village.

## MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige avec un des établissements de notre groupement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante : • Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du village concerné • Envoi d'une copie de ce courrier au service clients à customerservice@yellohvillage.com ou par courrier à YELLOH! VILLAGE - BP68 - 7 chemin du môle - 30220 AIGUES MORTES Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net) ou par courrier : CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

## RESPONSABILITÉ DE YELLOH! VILLAGE

Le client reconnaît expressément que Yelloh! Village ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet de Yelloh! Village concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet de Yelloh! Village sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Yelloh! Village comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Yelloh! Village, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Yelloh! Village en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse :

YELLOH! VILLAGE - BP 68  
F - 30220 AIGUES-MORTES  
N° SIRET : 432 366 839 00038  
Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM030110015

# General

## CONDITIONS OF SALE

### BOOKING CONDITIONS

- The reservation becomes effective solely with the agreement of the Village, upon receipt of the deposit and either upon receipt of the booking contract duly completed and signed, or upon your agreeing to the general conditions of sale when booking online.
- The booking options are valid for 8 days from the date of receipt of the quote. After this period, all booking options will be cancelled. The rates initially communicated will not be guaranteed, the current rate will then be applied.
- In the event that the customer fails to pay the deposit at the time of booking or the balance at the latest 30 days before the start of the stay, the village reserves the right to cancel the reservation and to make the accommodation available for rental again.
- Yelloh! Village is not bound by bookings unless Yelloh! Village has accepted them. Yelloh! Village is free to accept or refuse bookings, depending on availability and, in general, depending on any circumstances that are likely to be prejudicial to the execution of the booking made.
- Yelloh! Village offers family holidays, in the traditional sense, and the accommodation has been specially designed for this purpose. Yelloh! Village reserves the right to refuse any booking that might contravene or attempt to pervert this principle.
- Booking of camping pitches or rented accommodation is made strictly on a personal basis. Under no circumstances may you sub-let or transfer your reservation without the prior consent of the Village.
- All contractors must be at least 18 years old.
- Minors must be accompanied by their parents or legal guardians.
- Yelloh! Village does not charge a booking fee for rental accommodation and pitches.

### Camping pitches

- The basic package includes the pitch for the tent, caravan or camper van for one or two people, access to the toilet blocks and to the residential facilities. The maximum capacity of a pitch is 6 people, a baby or a child counting as one person. Only one vehicle per pitch is allowed.

### Rental accommodation

- The rental accommodation is fully equipped. The basic package ranges from 2 to more than 8 places, depending on the type of accommodation; a baby or a child counting as one person. Only one vehicle per pitch is allowed.

### Participants

- Yelloh! Village campsites reserves the right to refuse access to the village to groups or families whose number exceeds the capacity of the accommodation rented. We remind you that babies and children are considered as a person in their own right and must be counted in the number of participants in the stay.

### Deposit

For the booking of rental, a deposit will be requested 1 week before your arrival in bank imprint: 200€ for all furnished accommodation. This deposit will be cancelled within 14 days of your departure after the campsite teams have checked the premises.

### GROUP RESERVATION

- All bookings made for more than 4 accommodation units by one person or made by different people who know each other and who are travelling together for the same reasons and for the same holiday dates at the same Yelloh! Village, are deemed to be group bookings.
- Accommodation appearing on the commercial Yelloh! Village website is intended exclusively for individual bookings.
- For all group booking requests, you must contact the Yelloh! Village in question by telephone, email or via the Contact Us section. The Yelloh! Village campsite contacted reserves the right to examine booking requests before accepting or declining them.

### PRICES AND TOURIST TAX

- Prices shown are effective for the 2022 season. They correspond to one night and are quoted in euros, including VAT.
- The tourist tax varies according to the local council.

### CONDITIONS OF PAYMENT

- For bookings made more than 30 days before the start of the holiday, the deposit of 15% of the total price of the facilities booked must be paid to the village at the time of booking. The balance must be paid to the village no later than 30 days before the start of a holiday.
- For bookings made less than 30 days before the holiday start date, payment must be made in full at the time of booking with the village (15% deposit + balance of stay).
- In the event that the customer fails to pay the deposit at the time of booking or the balance at the latest 30 days before the start of the stay, the Village reserves the right to cancel the reservation and to make the accommodation available for rental again

### PAYMENT METHODS

The following payment methods are accepted : credit card or bank transfer.

### CANCELLATION AND ALTERATIONS

#### 1. Booking alterations

Customers may request for stays to be altered in the same campsite (dates, types of accommodation) by writing to the campsite (by post or email) subject to availability and options. Postponements until the following season are not permitted. If no alterations are made, customers must spend their holidays as they were agreed when initially booked, or cancel them in line with the conditions pertaining to the cancellation insurance.

- Requests to extend the duration of stays will be dealt with subject to availability and in line with applicable prices.
- Requests to reduce the duration of stays are deemed to be partial cancellations and will be subject to the terms and conditions which apply to cancellation and termination of stays.

#### 2. Unused facilities

In the event of stays which are interrupted or cut short for one of the following reasons:

- Border closure by administrative decision
  - Administrative closure of the campsite
  - Travel limited to a specified number of kilometres by administrative decision, preventing travel to the campsite
- A credit voucher for an amount corresponding to unused nights, valid for two years, will be issued by the campsite. If the customer rejects this credit voucher, he/she will receive a refund, on request, of the corresponding amount, minus the cost of the cancellation insurance if such a subscription has been taken out.
- Apart from the reasons stated above, all interrupted or shortened stays (late arrival, early departure) due to the customer will not be subject to refunds or credit vouchers.

#### 3. Cancellation by Yelloh! Village campsite

In the event of cancellation by Yelloh! Village campsite, except in the case of force majeure, payments made for the booking will be refunded in full. This cancellation shall not however incur the payment of damages and interest.

#### 4. Cancellation due to camper

All requests for cancellation must be sent in writing to the postal address of the Yelloh! Village campsite or by e-mail. Cancellations made over the telephone cannot be considered.

All cancellations will result in the annulment of the reservation and the campsite reserves the right to make the accommodation available for rental again.

a. If campers cancel their bookings without taking out cancellation insurance, for one of the following reasons and only up to his/her arrival date:

- Border closure by administrative decision
  - Administrative closure of the campsite
  - Travel limited to a specified number of kilometres by administrative decision, preventing travel to the campsite
- A credit voucher for an amount corresponding to the total of amounts already paid, valid for two years, will be issued by the campsite. If the customer rejects this credit voucher, he/she will receive a refund, on request, of the corresponding amount.

For all other reasons and for all our campsites :

- Example 1: Cancellation up to 16 (sixteen) days before start of stay.  
The deposit of 15% of the price of the stay will be kept by the campsite by way as a cancellation fee. Amounts paid, minus the deposit, will be refunded.  
If the payment has been made in part or in totality using a credit voucher of a value greater than that of the deposit: the deposit of 15% of the amount of the stay will be kept by the campsite by way as a cancellation fee. A new non-refundable credit voucher valid for 2 years useable at the campsite at which the stay was cancelled will be issued for the amount of the initial credit voucher after deduction of the 15% deposit. The remaining amounts paid other than by credit voucher will be refunded.
- Example 2: Cancellation between 15 days and 6 days before the start of the stay. A sum of 30% of the total amount of the stay will be retained by the campsite as a cancellation fee. A credit voucher will be issued for an amount corresponding to the sums paid minus the cancellation fee, which is equal to 30% of the total amount of the stay. This credit voucher is non-refundable, non-transferable, and may only be used at the campsite at which the stay was cancelled and is valid for two years.
- Example 3: Cancellation between 5 days before and up to the day scheduled for start stay. The total amount paid, i.e. the total amount of the stay, will be retained by the campsite. No refund will be paid. If the customer does not arrive at the campsite within two days of the date of start of stay, without previously informing the campsite by letter or e-mail, the reservation will be considered as having been cancelled by the customer. The campsite therefore reserves the right to make the accommodation available for rent again.

In the event of the stay being cancelled, the amount paid in holiday vouchers may not be subject to any refund, in accordance with Article L.112-14 I. of the French Monetary and Financial Code. In this event, a non-refundable credit voucher valid for 2 years, useable at the campsite where the stay was cancelled, will be issued for the amount of the sums paid in holiday vouchers, after deduction of any deposit that may have been paid, in line with the conditions indicated above.

b. If campers cancel their bookings having taken out cancellation insurance  
Amounts paid are covered by the guarantee in line with the terms & conditions of cancellation. If the reason is not covered by the cancellation insurance or if the case is rejected by it, the general conditions of sale of paragraph 4 a. apply and the cost of cancellation insurance will be deducted from the amounts paid in the event of cancellation.

### YOUR STAY

#### 1. Arrival

- If, on the dates of the booked stay, a "sanitary pass" is required by the government of the country where the campsite is located, everyone included in the stay subject to this requirement must present a valid "sanitary pass" on their arrival to be admitted to the campsite.
- Arrival time : The camping pitches are available from 2pm. Rental accommodation are available from 4pm.
- We remind you that for any rental, a deposit will be requested 1 week before your arrival, in bank transfer (200€ for rentals).

#### 2. During your stay.

- It is up to campers to ensure they have insurance cover: campers are responsible for looking after their personal belongings (bicycles etc.). The village shall in no event be held liable in case of an incident involving campers' civil liability.
- All visitors must comply with the provisions of the internal regulations.
- Each named tenant is responsible for disturbances and nuisance caused by persons staying with or visiting them.

#### 3. Departure

- Camping pitches: on the day of departure indicated on the contract, the pitch must be vacated before noon.
- Rental accommodation: on the day of departure specified in your contract, the rental accommodation must be vacated by 10 a.m. The accommodation shall be left perfectly clean and the inventory may be checked. Any breakage or damage shall be payable by you along with any repairs to the premises, if that should prove necessary. The deposit will be returned to you within 14 days after your departure after deduction of compensation retained, on production of the supporting invoices, against possible damage ascertained during the departure inventory. The retention of the deposit does not preclude additional compensation in the event of the expenses being greater than the amount of the deposit.
- In the event of the accommodation or the pitch not having been cleaned before your departure, a fixed cleaning charge of at least €100 including taxes shall be invoiced to you.
- For any delayed departure, you may be charged for an additional day at the price applicable for that night.

### PETS

Pets are not allowed on the campsite.

### NO RIGHT TO WITHDRAW

In line with article L.221-28 of France's consumer code, Yelloh! Village would like to inform its customers that the sale of accommodation services provided on a specific date or according to a specific timeframe is not subject to the provisions pertaining to the 14-day cooling off period.

### DISPUTES

Claims regarding non-compliance of services with binding commitments may be submitted by post or email to the manager of the village concerned or to Yelloh! Village.

### MEDIATION

In the event of a dispute with one of the establishments in our group, you may contact us in the following way:

- Send a registered letter with acknowledgement of receipt to the manager of the village concerned.

Send a copy of this letter to customer services at customerservice@yellohvillage.com or by post to YELLOH! VILLAGE - BP 68 - 7 chemin du môle - 30220 AIGUES MORTES - FRANCE

If you are not satisfied with the response you receive, you may refer to the CM2C mediation centre after a period of one month following the time you sent these letters/emails. Please make your submission online at e.europa.eu or by post to: CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS - FRANCE

### YELLOH! VILLAGE'S RESPONSIBILITY

The client acknowledges that Yelloh! Village may not be held responsible for any false information supplied by its partners or by any third party that might be specified in the Yelloh! Village brochure or on its website, concerning the residential premises, and particularly its photographs, descriptions, activities, leisure activities, services and dates of operation. All photographs and text used in the Yelloh! Village website do not form part of any contractual obligation. They are for information purposes only.

### DATA-PROCESSING AND LIBERTIES

The information you provide us with at the time of your booking will not be transmitted to any third party. Yelloh! Village shall treat this information as confidential. It shall be used solely by the Yelloh! Village internal services for processing your booking and to reinforce and personalise communication and the services offered to Yelloh! Village clients concerning your centres of interest. In accordance with the data-processing and liberties law of 6 January 1978, you have the right to access, amend and change personal data relating to you. To do this, simply write to us at the following address, stating your full name and address:

YELLOH! VILLAGE - BP 68  
F - 30220 AIGUES-MORTES  
N° SIRET : 432 366 839 00038  
Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM030110015